

940, rue du Centre
Saint-Jude
Québec
J0H 1P0

Le 8 octobre 2010

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

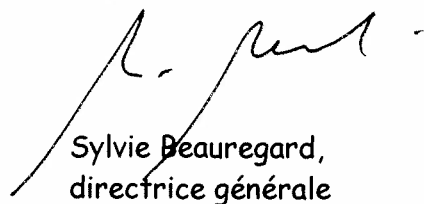
A l'attention de Monsieur Pierre Fortin

Objet : Gaz de schiste - Demande d'élargissement du mandat du BAPE

Monsieur,

Je vous transmets une copie de la résolution numéro 2010-10-234 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2010 concernant le sujet cité en rubrique.

Veuillez accepter, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations,



Sylvie Beauregard,
directrice générale



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 4 octobre 2010 à 20h00, au centre communautaire, sis au 950, rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Madame la conseillère :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Christian Vanasse, Claude Graveline, Alain Brosseau, Jacques Dubuc et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente, Madame Sylvie Beauregard, directrice générale.

Résolution numéro 2010-10-234

GAZ DE SCHISTE – DEMANDE D'ÉLARGISSEMENT DU MANDAT DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT (BAPE)

CONSIDÉRANT QUE la question de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste sur notre territoire préoccupe un grand nombre de nos citoyens et leurs élus;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a confié au *Bureau d'audiences publiques en environnement* (BAPE) un mandat limité et technique qui ne pourra couvrir tous les aspects de la question, et ce, tant en raison du peu de temps disponible aux audiences que du peu d'information disponible;

CONSIDÉRANT QUE l'enjeu pour nos collectivités tant au plan social, économique qu'environnemental, est important;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Christian Vanasse,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER au gouvernement de modifier et d'élargir le mandat actuel du *Bureau d'audiences publiques en environnement* (BAPE) en une consultation publique générique précédée d'une étude stratégique environnementale afin que le rapport final réponde adéquatement aux préoccupations des citoyens et de leurs élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Donné à Saint-Jude, ce 5 octobre 2010

La directrice générale et secrétaire-trésorière,


Sylvie Beauregard

Le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil.